

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024  
-----

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI – Monsieur Joseph BROCHET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Monsieur El Abbès SEBBAR- Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN- Madame Catherine MARCY.

Etaient absents/excusés: Madame Delphine CHARIER - Madame Anne de CHALENDAR (pouvoir à M. HARENG) - Monsieur Vivien JULHES (pouvoir à Mme CARLIER-MISRAHI) - Madame Frédérique MORANGE (pouvoir à Mme MARCY)

Secrétaire de séance : Monsieur El Abbès SEBBAR

Dates de convocation : .....	16 décembre2024
Nombre de membres en exercice : .....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration : .....	16
Nombre de votants : .....	16
Nombre d'absent : .....	1
Pour : .....	16
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

**N°7 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 – EHPAD DES MINIMES (budget annexe 05005)**

Diverses demandes composent cette ultime décision modificative de l'année 2024.

- Des dépenses supplémentaires concernant l'alimentation,
- L'inscription de crédits supplémentaires est nécessaire pour la refacturation des équipes de remplacement pour un montant de 151 946 € en dépenses,
- Le remboursement des sommes perçues au titre de l'amortisseur électrique pour 8 074 €
- La constitution d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal pour limiter le déficit prévisionnel du Budget annexe de l'établissement des Minimes

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

# BUDGET MINIMES

Accusé de réception en préfecture  
017-261700108-20241220-20241231-464-DE  
Date de télétransmission : 31/12/2024  
Date de réception préfecture : 31/12/2024

**PUBLIÉ LE 31/12/2024**

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	011		6063.1	Réel	ALIMENTATION MARCHÉ	4 180 €			
F	012		64151.0	Réel	EQUIPE DE REMPLACEMENT	151 946 €			
F	016		6718	Réel	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	8 074 €			
F	018		747.0	Réel	SUBVENTION D'EXPLOITATION		301 278 €		
F	019		7718	Réel	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		8 074 €		
	<b>TOTAL</b>					<b>164 200 €</b>	<b>309 352 €</b>		

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative ci-dessus.

**CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Président du CCAS,

Jean-Francois FONTAINE